



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE FEMININES

PV N°86 CSFEM/4

Réunion du 11 décembre 2024

Présidence : Mme URBANIAK

Présents : Mme LECLERC Virginie - POUX BERTHE S- CHEVANNE T (visio)

Excusés : Mmes MANON V - URBANIAK Anastasia - M. - BELORGEY B.

Assiste : Mme CHAPON A, Administrative

I - SPORTIF

ENGAGEMENTS EN PHASE PRINTEMPS

Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en

- U7F-U9F
- U11F
- U13F
- U15F organisation District et/ou interdistricts
- U18F à 8 à 11, en interdistricts

Devront le faire par mail au secrétariat avant le 6 Janvier 2025 (date impérative)

Les retraits d'équipes ou changements de niveau sont également à faire par mail au secrétariat jusqu'au samedi

Les équipes ayant déclaré forfait général lors de la phase automne doivent envoyer un mail au secrétariat pour s'engager en phase printemps.

SENIORS

1-FORFAITS

Match 29516437 D1 FEM – MACON FC – C MONTCEAU BOURGOGNE FOOTBALL du 8/12/2024

Forfait déclaré de MONTCEAU BOURGOGNE FOOTBALL.

Amende de 60€ à MONTCEAU BOURGOGNE FOOTBALL.

S'agissant du match Aller, le MATCH RETOUR 29516461 DU 13/04/2024 se jouera sur le terrain de MACON FC

Match 29508973 U15 FEM IS SELONGEY – JURA DOLOIS FOOTBALL 7/12/2024

Forfait déclaré de JURA DOLOIS FOOTBALL. Amende de 50€ à JDF

Match 29510052 U15 FEM LONGVIC – EF VILLAGES du 7/12/2024

Forfait déclaré de EF VILLAGES. Amende de 50€ à EF VILLAGES

Match 29491109 U18 FEM JURA SUD FC - MACON FC du 7/12/2024

Forfait déclaré de MACON FC. Amende de 50€ à MACON FC.

2- CHANGEMENT DE DATES ET/OU D'HORAIRES

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 20 €

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le LUNDI -> DATE BUTOIR VENDREDI MINUIT.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29516430 D1 FEM MACON – BEAUNE du 15/12/2024 se jouera le 2 février 2025

3- REPROGRAMMATION DES RENCONTRES

CHAMPIONNAT

U18 FEM

Match 29511035 LONS RC – ENT IS SELONGEY du 7/12/2024 remis au 04/01/2025

CRITERIUM U13 FEM

- Match 29700818 ST APOLLINAIRE – LONGVIC remis au 04/01/2025
- Match 29700845 DIJON ASPTT – ASFO remis au 04/01/2025

CRITERIUM FEMININ A 8

Match 29465240 SOMBERNON GISSEY – GRESILLES FC du 9/12/2024 remis au 16/12/2024

Match 29465328 LACANCHE – FCAB du 9/12/2024 remis au 03/03/2025

4- COURRIERS

De DUC concernant la réserve d'après match déposée Match 29516433 D1 FEM D.U.C 2 – MACON FC du 1/12/2024. La Commission transmet les documents à la SROC pour étude du dossier.

De LONS RC concernant

- La reprogrammation des matchs annulé du 7/12/2024. (Voir rubrique reprogrammation)
- La date de reprise du CHAMPIONNAT PHASE PRINTEMPS U18 FEM, la commission à donner deux dates car suivant le nombre d'équipes qui participeront à la phase Printemps.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

La Présidente : URBANIAK N
Secrétaire de séance : POUX BERTHE S

